

Amap du Donjon

Jus, cidre et produits à base de pomme cidre : Contrat d'engagement

Saison 2018/2019

Entre : L'adhérent(e) de l'AMAP du Donjon :

M. Mme.

Adresse :

Tél :

Mail :

Et **Gérard THERMET Producteur**

68 chemin de la Guérinoterie

78950 GAMBAIS

Planning des distributions :

Les Vendredis : **6 avril, 22 juin, 21 septembre, 16 novembre 2018 et le 8 février 2019**

Engagements de l'adhérent(e) à l'Amap du Donjon

- Passer un minimum de 3 commandes d'au moins six bouteilles au total quel que soit le montant sur les 5 dates prévues.
- Préfinancer la production par remise du chèque à l'ordre de « **Gérard THERMET** » et correspondant à chaque commande à l'AMAP au plus tard le jour de la distribution
- Transmettre à l'AMAP sa commande au plus tard 4 jours avant la livraison.

Engagements du producteur partenaire :

Livrer les produits aux dates prévues, en fonction de la feuille de commande remise à l'AMAP du Donjon et au lieu de distribution: Le préau de l'école, derrière la mairie, 2 rue des Plantes, à Gressey, (78550), entre 18h30 et 19h30 - Etre transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.

Engagements communs :

Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc), rupture de stocks et à faire part au collectif des soucis rencontrés.

Produits concernés :

- Jus de pomme bio en 50cl à 2,00€ et en 75cl à 3,00€
- Cidre bio (3 variétés) en 75cl à 4,00€
- Vinaigre de cidre bio en 50cl à 3,50€
- Apéritif de pommes bio en 75cl à 15,00€
- Alcool de cidre bio en 20cl à 20,00€

Ce contrat sera conservé au siège de l'association. Une copie pourra être délivrée sur demande.

Fait à

Le

Signature de l'adhérent

Signature du producteur